



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer de la prostate

Question écrite n° 24349

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'utilité non démontrée du dépistage du cancer de la prostate. En effet, l'Institut national du cancer (Inca) a rappelé dans une note en date du 8 février 2013 que le dépistage du cancer de la prostate par dosage sérique du DSA ne faisait pas l'objet d'une recommandation par les autorités de santé. Cette position rejoint clairement celle exprimée le 1er février 2011 par le Collège de la médecine générale (CMG) qui invitait alors les praticiens à s'en tenir aux définitions et données scientifiques disponibles ainsi qu'aux avis de la majorité des sociétés scientifiques ou institutions sanitaires mondiales : « La synthèse des nombreuses études disponibles ne permet pas d'affirmer que ce dépistage épargne des décès par cancer de la prostate ni même augmente l'espérance de vie des patients » (Collège de la médecine générale). Les professionnels de santé en général, et les médecins généralistes en particulier, constatent un accroissement des demandes par les patients de dépistages de ce cancer, souvent liées aux campagnes médiatiques. L'Inca note en écho de son côté que « les faibles performances du dosage du DSA comme test de dépistage, les conséquences physiques et psychologiques importantes (et pour certaines graves) des explorations et des traitements conduisent à une balance bénéfiques/risques négative », raisons pour lesquelles « les autorités sanitaires ne recommandent pas de pratiquer ce dépistage ». Il lui demande si elle entend mettre un terme à la publicité médiatique faite autour de dépistages aux résultats non prouvés.

Texte de la réponse

Le cancer de la prostate se situe en France au premier rang des cancers avec plus de 71 000 nouveaux cas annuels en 2011 et au troisième rang des causes de décès par cancer chez l'homme avec près de 9 000 décès par an. L'âge médian au moment du diagnostic est de 74 ans. Le cancer de la prostate est un cancer de bon pronostic. La survie relative à cinq ans s'est améliorée de façon spectaculaire, passant de 70 % pour les cas diagnostiqués en 1990 à 90 % en 2002. Le dépistage du cancer de la prostate repose sur le toucher rectal et un test de dosage de l'antigène spécifique de la prostate (PSA). La mise en place d'un dépistage systématique du cancer de la prostate n'est actuellement pas recommandée par la haute autorité de santé (HAS) et aucun pays n'a instauré un tel programme. La question du diagnostic des cancers latents reste posée et justifie donc de poursuivre la réflexion sur la stratégie de dépistage et de traitement. En l'état actuel des connaissances, il existe de réelles difficultés à définir et à repérer des populations masculines à plus haut risque de développer un cancer de la prostate et à établir des niveaux de risque. Certains facteurs de risque génétiques et environnementaux de survenue de cancer de la prostate sont identifiés et plus ou moins précisément établis dans la littérature tels que des antécédents familiaux, des facteurs ethniques ou une exposition à certains agents chimiques. Dans ce contexte, la HAS insiste sur l'importance de l'information à apporter aux hommes envisageant la réalisation d'un dépistage individuel du cancer de la prostate afin que chaque homme puisse choisir de se faire dépister ou non en toute connaissance de cause. Elle rappelle l'existence d'un guide d'information publié par l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé en 2004, dont la mise à jour fait l'objet actuellement d'un travail sous la coordination de l'institut national du cancer (INCA) en association

avec la HAS. Il s'agit par ailleurs d'assurer la diffusion, par les prescripteurs, d'une information claire sur les bénéfices/risques du dépistage. Dans cet objectif, l'INCA a mis en place trois groupes de travail qui rendront leurs conclusions fin 2013 et des recommandations seront émises dans le cadre du plan cancer 2014-2018 annoncé par le Président de la République le 4 décembre 2012.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24349

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4021

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13149